Coordination de l'aide en cas de catastrophe

Autor(en): **[s.n.]**

Objekttyp: **Article**

Zeitschrift: **Revue Militaire Suisse**

Band (Jahr): **138 (1993)**

Heft 1

PDF erstellt am: **28.04.2024**

Persistenter Link: https://doi.org/10.5169/seals-345262

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.
Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.
Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

http://www.e-periodica.ch

ERSCHLOSSEN EMDDOK
MF 428 / 1177

Coordination de l'aide en cas de catastrophe

Dans notre pays aussi, les catastrophes d'origine naturelle ou technique, auraient de graves conséquences. De plus, les organismes traitant de la prévention et de l'aide en cas de catastrophe prolifèrent. C'est la raison pour laquelle l'Etat-major de la défense vient de créer la «Commission pour la coordination de la préparation de l'aide en cas de catastrophe (COMCAT)», dont la tâche consiste à harmoniser les préparatifs des différents organes responsables, fédéraux et cantonaux. Elle élabore aussi les bases de la collaboration transfrontalière et internationale. Le texte qui suit émane de l'Office central de la défense.

L'augmentation de la population, l'urbanisation et le développement technique font que la société post-industrielle, ainsi que son environnement deviennent toujours plus complexes et menacés. L'utilisation intensive de l'espace habitable a sensiblement augmenté les dangers potentiels, d'où aggravation du risque de catastrophes.

La catastrophe est un événement imprévu provoquant des pertes et des dommages tels que les moyens en personnel et en matériel dont dispose la communauté sinistrée sont insuffisants et que des secours complémentaires sont nécessaires.

La Suisse doit surtout prendre en compte les catastrophes naturelles suivantes: intempéries, tempêtes, inondations, éboulements, glissements de terrain, avalanches, ruptures de glacier, incendies de forêt, sécheresses et tremblements de terre. Les catastrophes d'origine technique susceptibles de menacer notre pays sont: les émanations radioactives, les accidents chimiques, les ruptures de barrage, les effondrements de tunnel, les gros incendies, les explosions, les accidents de chemin de fer, les chutes d'avion et de satellite, la mise en péril de l'approvisionnement en énergie, en eau ou en vivres, les accidents lors de manipulations génétiques et biotechniques ainsi que toutes les atteintes durables à l'environnement. Les épidémies et les épizooties, le terrorisme organisé et le recours à la force peuvent aussi engendrer des situations de catastrophe.

Analyse améliorée du risque

Un projet «Analyse étendue du risque en Suisse» est actuellement à l'étude à l'Office central de la défense, en collaboration avec d'autres offices fédéraux et le soutien de scientifiques. Il s'agit d'analyser les interactions et les points faibles du «système suisse». Le but de cette étude est d'obtenir une vue d'ensemble des chances et des dangers planant sur notre pays, permettant ainsi une appréciation différenciée de la situation. Les résultats profiteront également aux cantons.

«Regiokat 93»

Un exercice de conduite impliquant divers états-majors des trois pays, aura lieu les 17 et 18 juin 1993, dans le triangle frontalier France - Allemagne - Suisse. Le scénario prévu à cette occasion part de l'hypothèse d'un tremblement de terre dont les conséquences toucheraient toute la grande Regio Basiliensis. Il sera précédé d'un séminaire préparatoire sur le thème «Séismes», du 19 au 21 janvier 1993, auquel chaque pays déléguera une centaine d'experts et de membres d'état-major. Tant les conventions transfrontalières actuelles entre les trois pays, que l'aptitude à collaborer des trois organes de conduite nationaux seront mises à l'épreuve.

Structure fédéraliste de l'aide en cas de catastrophe

La civilisation moderne pouvant être frappée de plein fouet par des cataclysmes de tout genre, l'aide en cas de catastrophe revêt une importance capitale. Celle-ci comprend toutes les mesures de préparation d'interventions en situation de catastrophe et leur maîtrise: de l'analyse du risque à la prévention, de l'aide spontanée à l'engagement organisé, des travaux de déblaiement à la reconstruction.

L'aide en cas de catastrophe englobe la prévoyance, le sauvetage, la protection et la limitation des dommages. Il s'agit en priorité de protéger et de sauver des vies humaines mais aussi de préserver les installations vitales pour la communauté.

Dans notre système fédéraliste, les communes et les cantons sont prioritairement responsables de la préparation de l'aide en cas de catastrophe et de son engagement. La Confédération peut fournir une aide subsidiaire; en cas d'émanation radioactive seulement, elle endosse en priorité la responsabilité de l'intervention. Si une catastrophe survient dans la région étrangère limitrophe, un canton a la compétence d'agir selon les éventuelles conventions transfrontalières qu'il aurait conclues avec le pays voisin. Les interventions à plus grande distance relèvent de la compétence de la Confédération (engagement du Corps suisse d'aide en cas de catastrophe/ASC).

Les moyens de la commune pour l'aide en cas de catastrophe sont: le système d'alarme, l'organe de conduite communal composé de la police, des services de protection, de sauvetage et d'assistance (sapeurs-pompiers, protection civile, protection AC), la santé publique et l'infrastructure (eau, électricité, gaz, entretien des routes, transports, alimentation, réquisition, etc.).

Quant aux cantons, ils disposent des centres d'intervention contre les accidents chimiques, des laboratoires AC, de la police, de la protection civile et des états-majors cantonaux de conduite. Grâce à leurs réalisations en matière de préparatifs de la défense générale, les cantons sont bien équipés pour la maîtrise de catastrophes.

COMCAT: Collaboration avec l'ONU

La collaboration avec le Centre des Nations Unies pour l'assistance environnementale d'urgence à Genève, créé au début 1992, est une tâche importante de la Commission pour la coordination de la préparation de l'aide en cas de catastrophe (COMCAT) de l'Etat-major de la défense. Ce centre, composante du programme de l'environnement de l'ONU, est un instrument souple pour la coordination des actions de sauvetage, en cas de catastrophes écologiques provoquées par l'homme. Ses tâches sont les suivantes: établissement d'une banque de données sur les catastrophes touchant l'environnement; établissement d'une liste d'experts pouvant être appelés en cas de nécessité, ainsi que de l'appareillage technique approprié; amélioration de la coordination entre les organisations de l'ONU déjà actives dans ce domaine. Après une période probatoire de dix-huit mois, soutenu financièrement par la Suisse (500 000 francs en 1992), ce centre pourrait devenir la base d'un management mondial des crises environnementales.

Le Centre d'assistance environnementale d'urgence de l'ONU à Genève, pourrait par exemple développer le concept et l'organisation centrale de base pour l'engagement de «casques verts». Cette proposition a été émise en février 1992, à la Conférence de l'ONU sur la reconversion des armements, et en mai 1992 par 15 Etats de la CSCE. L'idée serait de créer un groupement d'experts de différents pays, prêts à intervenir rapidement, efficacement et de manière coordonnée, sur les lieux de catastrophes touchant l'environnement.

Décennie de l'ONU pour la réduction des catastrophes naturelles

La Décennie de l'ONU pour la réduction des catastrophes naturelles a été lancée en janvier 1990. Les accents principaux en sont l'étude des causes et des possibilités de prévention des catastrophes naturelles, la transposition de la science dans la pratique et l'échange des connaissances et technologiques. Les problèmes des pays en voie de développement sont au premier rang de ses préoccupations. Le but de la Décennie de l'ONU est de diminuer le nombre des victimes et l'ampleur des dommages dus aux catastrophes naturelles. Un comité international scientifique et technique de l'ONU établit un programme d'activité pour les 101 comités nationaux.

La tâche principale du Comité national suisse, fondé en mars 1990, consiste à coordonner la participation de la Suisse à la Décennie de l'ONU. Il s'agit avant tout pour notre pays de découvrir et de combler les lacunes, en particulier dans le domaine du réseau d'observation et d'alarme, d'établir une carte des dangers, de définir des directives et recommandations pour l'utilisation des sols.

Au niveau fédéral, plus de quarante organismes civils et militaires sont prêts à intervenir dans leur spécialité, pour l'aide en cas de catastrophe; par exemple le Corps suisse d'aide en cas de catastrophe, la Centrale nationale d'alarme, la Commission fédérale de surveillance de la radioactivité ou la Commission fédérale de la sécurité des installations nucléaires. De plus, des formations de l'armée sont en permanence à disposition.

COMCAT: organe de coordination de la Confédération

Les effets d'une catastrophe locale pouvant s'étendre rapidement à toute une région, voire à de plus grands espaces géographiques, la structure fédéraliste de l'aide doit être coordonnée. Cette coordination est aussi bien verticale qu'horizontale. Elle s'exerce verticalement entre communes, cantons, Confédération, organisations européennes et internationales, horizontalement entre offices et experts compétents.

Les demandes insistantes des cantons quant à une information, une documentation et une instruction unifiées, ainsi qu'une meilleure collaboration avec la Confédération, d'une part, les besoins urgents formulés par l'Etat fédéral pour une étroite coopération internationale (tant transfrontalière qu'avec la CE et dans le cadre de l'ONU), d'autre part, ont conduit à la création en 1991 de la Commission pour la coordination de la préparation de l'aide en cas de catastrophe (COMCAT).

COMCAT est un organe de préparation et non de conduite. Ses tâches nationales sont: le renforcement de la collaboration dans la préparation des mesures de protection en cas de catastrophe, au plan fédéral ainsi qu'entre la Confédération et les cantons; la coordination, particulièrement dans les domaines de la documentation, de projets de recherche, de l'instruction, du comportement de la population, des banques de données, des moyens fédéraux et des normes, du soutien aux cantons. Au plan international, elle doit créer les bases d'une collaboration européenne et coopérer avec les organisations internationales.

Le travail de la commission COMCAT est une contribution préventive à la sécurité existentielle générale, dans le sens du *Rapport 90 sur la politique de sécurité de la Suisse*, selon lequel les moyens de la défense générale peuvent être engagés davantage pour la maîtrise d'événements ne découlant pas du recours à la force.

L'activité internationale de la commission comprend deux points forts: la collaboration transfrontalière dans le voisinage im-

médiat de la Suisse et avec le nouveau Centre de l'ONU pour l'assistance environnementale d'urgence, à Genève.

COMCAT est composée de représentants de la Chancellerie fédérale et de tous les Départements (en particulier du Corps suisse d'aide en cas de catastrophe, de la protection civile, de l'armée et du Conseil des écoles polytechniques fédérales) ainsi que des cantons, de l'Association des communes, de la Fédération des sapeurs-pompiers et de la Croix-Rouge suisse. M. Roland R. Favre, directeur suppléant de l'Office central de la défense, la préside. La commission a formé cinq groupes de travail: recherche et documentation; préalerte, alarme et directives de comportement; collaboration internationale; harmonisation des normes dans le domaine du sauvetage; soutien aux cantons.

Les premiers projets COMCAT sont l'édition d'un vade-mecum fédéral pour l'aide en cas de catastrophe, l'examen de l'eurocompatibilité des préparatifs, la collaboration avec le Centre d'intervention de l'ONU à Genève et l'exercice de conduite «Regiokat 93» dans la région bâloise.

Où sont les ayatollahs?

Ces lignes sont écrites avant le 6 décembre, mais paraîtront après. Il n'est pourtant pas trop tard pour réagir à un article paru dans la *Revue Militaire Suisse* de novembre sous le titre «La Suisse face à l'Europe... Intégration, adhésion et neutralité». Non seulement l'auteur prend nettement position sur l'Espace économique européen (qui de l'avis unanime n'affecte en rien notre défense nationale... alors pourquoi dans la *RMS*?), mais il traite ses contradicteurs sur un ton qui laisse songeur: «(...) de faux prophètes, dont les regards sont exclusivement tournés vers le passé, font d'ores et déjà un travail de sape. Ce sont les ayatollahs d'un fondamentalisme helvétique malsain (...).»

Il y avait de bonnes raisons d'être pour ou contre l'EEE (...). Alors, si l'on veut chercher des ayatollahs, il est honnête d'en chercher partout et on en trouvera sans peine. Avec ou sans EEE, la Suisse d'après le 6 décembre sera placée dans une situation nouvelle et probablement difficile (...). Ce n'est pas en dénigrant l'adversaire, dans un débat où il y avait d'excellents patriotes des deux côtés, qu'on y parviendra le mieux.

Lieutenant-colonel Philibert Muret